

**Pierre-Yves LE BORGNI**  
Député des Français de l'étranger

**Monsieur Manuel Valls**  
Premier ministre

Paris/Cologne, le 2 mars 2016

**Concerne : rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance sur la France**

Monsieur le Premier ministre, *Cher Manuel,*

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), instance indépendante mise en place par le Conseil de l'Europe, a rendu public hier mardi 1<sup>er</sup> mars son rapport relatif à la France. Représentant l'Assemblée nationale au sein de l'Alliance parlementaire contre la haine, constituée l'an passé au sein de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, j'en ai fait une lecture attentive et souhaite à l'issue de celle-ci attirer votre attention sur les conclusions et recommandations de l'ECRI.

Si l'ECRI souligne les progrès accomplis par notre pays depuis son précédent rapport en 2010 (création de l'institution du Défenseur des droits et nomination d'un délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'intolérance, notamment), elle exprime également de vives préoccupations quant à l'augmentation importante du discours de haine et de la violence qui en découle, la diffusion accrue de ce discours sur Internet et les réseaux sociaux ainsi que l'absence d'évaluation des politiques d'intégration menées par la France et la réduction des budgets qui leur sont alloués. Elle met en évidence de nombreux dysfonctionnements concernant le processus de domiciliation des Roms, empêchant les personnes concernées d'accéder aux droits de base. Enfin, s'agissant des contrôles d'identité et de l'enregistrement des plaintes, elle estime que les procédures en place conduisent à une sous-déclaration des discours et actes racistes, homophobes et transphobes.

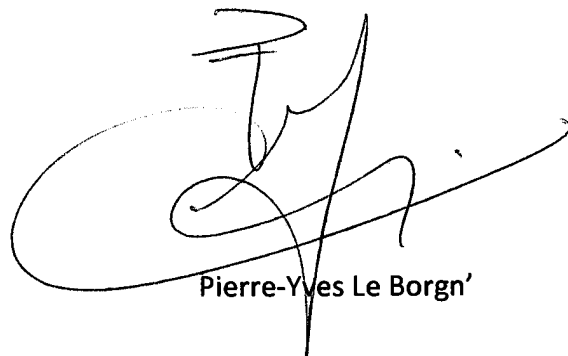
Des recommandations sont faites. Il s'agit en particulier du renforcement des dispositions de lutte contre le crime de haine, qui pourrait prendre la forme d'une modification de la loi pénale prévoyant que le mobile raciste, homophobe et transphobe soit considéré comme une circonstance aggravante. Il en va de même de la mise en place d'un système de veille du crime de haine visant les Roms et les personnes LGBTI, à l'instar de ce qui a été fait pour d'autres groupes vulnérables. Il est recommandé de prévoir dans les curricula scolaires et les programmes de formation des enseignants des éléments relatifs au fait religieux et à

l'immigration. La mise en œuvre des directives du Ministère de la Justice sur la réception des infractions à caractère raciste fait également l'objet d'une recommandation. Enfin, la nécessité de maintenir les budgets des politiques d'intégration et l'évaluation de leurs effets est soulignée.

J'ai suivi les travaux de l'ECRI tout au long de l'année passée pour le compte de la Commission de la Culture de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. J'ai pleine confiance dans la qualité de ces travaux et dans l'autorité même de l'ECRI. Le rapport consacré à la France est dense, parfois dérangeant, mais fondamentalement juste quant au diagnostic et aux recommandations. Il m'apparaît important que le gouvernement étudie à tout le moins chacune de ces recommandations et les mette éventuellement en place. Je vous remercie par avance de me tenir informé de la lecture que vous ferez du rapport et des décisions à venir concernant l'application des mesures concrètes recommandées par l'ECRI.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de ma plus haute considération.

*Bien cordialement,*



Pierre-Yves Le Borgn'

Copies :

- Monsieur René Rouquet, président de la délégation française à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
- Madame Nicole Duranton, sénatrice de l'Eure, membre de l'Alliance parlementaire contre la haine
- Madame Milena Santerini, députée au Parlement italien, présidente de l'Alliance parlementaire contre la haine, rapporteure générale de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le racisme et l'intolérance